

**LE JOUR, 1950
10 AOÛT 1950**

EN ATTENDANT LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Voici la réforme électorale partiellement acquise.

On ne pouvait tout obtenir, On a fait cependant un grand pas. Des circonscriptions importantes sont libérées de la pression des féodaux et le nombre des députés, porté de 55 à 77, permettra à la Chambre de mieux défendre sa liberté et ses prérogatives. C'est quelque chose d'avoir obtenu cela et nous nous en félicitons. Le reste viendra, chacun l'espère au cours de la prochaine législature.

Depuis à peu près sept ans, "l'ère de l'indépendance" au Liban est célébrée et vantée. Nous aimons l'indépendance autant et plus que personne. Nous en savons tout le prix. **Mais nous ne sommes pas de ceux qui se contentent de l'indépendance sur le plan international et qui se résignent à la perdre sur le plan national.** Sur le plan international, ce temps est manifestement celui de l'interdépendance. Il ne permet plus la moindre illusion.

Ce qui devient aussi primordial, c'est l'indépendance des citoyens en tant que citoyens, c'est l'accession des nationaux à la condition d'hommes libres. Qu'il nous plaise ou non, en effet, le gouvernement de la terre, dans le respect au moins théorique des sociétés politiques et sociales, progresse vers l'unité.

La véritable indépendance, ce n'est pas seulement de ne plus dépendre politiquement d'un autre pays, c'est de cesser d'être asservi chez soi et traité davantage comme un esclave que comme un homme.

Notre lutte, contre la Chambre libanaise et pour elle, (contre elle, **comme elle est ;** et pour elle, **comme elle devrait être**), n'a finalement d'autre objet que de rendre les Libanais plus conscients de leur dignité, de leurs devoirs et de leurs droits.

Du train dont nous allions, nous consentions à une quasi totale abdication du citoyen **au profit d'un gouvernement devenu, en fait, omnipotent et irresponsable.** Voilà ce qu'il faut considérer quand on a le souci de l'avenir de ce pays.

Chez nous, constitutionnellement, le chef de l'Etat n'engage pas sa responsabilité. Le gouvernement, lui, répond de ses actes devant la Chambre. **Mais que peut devenir un pays quand la Chambre renonce, en fait, à demander compte, au gouvernement, de ses actes ?**

La stabilité gouvernementale, chez nous, ne résulte plus du libre consentement des représentants du peuple. Mais de leur impuissance. Il n'y a plus que la rue pour décider de l'existence d'un gouvernement. Nous voudrions voir cela changer et que

la stabilité gouvernementale résulte non point de l'abaissement de la Chambre, mais de la bonne gestion du gouvernement.

Des députés élus dans des conditions plus normales, et plus nombreux, nous défendront mieux contre le glissement désastreux du pouvoir législatif et de l'Etat. Nous écrivons cela en nourrissant l'espoir que les prochaines élections seront dignes d'un pays civilisé ; et que l'expression de la volonté des citoyens, au moins dans les circonscriptions où la petite liste a triomphé, ne sera pas un vain mot.

Rappelons enfin que **la raison d'être du Liban est dans le libre exercice des libertés légitimes.** C'est par là que nous nous réclamons de notre vocation historique et des grandes civilisations que nous avons connues, l'une après l'autre. **Pour que le Liban dure, il faut que les Libanais défendent leur personnalité individuelle et collective et qu'ils soient des hommes. Voilà qu'on commence à mieux comprendre cela.**